



AVIS DE COURSE

SKIFF CUP

29 octobre au 1^{er} novembre 2023

Lac de SANGUINET

Club de Voile de Sanguinet

SKIFF +IND + IND > 1000 RS Feva, RS Aero

Grade : 4

PREAMBULE

D'importantes recommandations figurent en Annexe « Informations diverses ».

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

1. COMMUNICATION [NP]

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux suivants :

Skiffs : RS600 FF, 18 Pieds Australien, 49er, 14 Pieds International, 49er FX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS 100 10 m2, RS100 8 m2, RS300.

Dériveurs : rating > à 1000, RS Feva, RS Aero.

- 4.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire **avant lundi 23 octobre 2023 minuit** en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.

- 4.3 (a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- (b). Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Avant 23/10	A partir du 23/10
JEUNES (<18 ans)	40€/personne	70€/personne
SOLITAIRE	70 €	100 €
DOUBLE	110 €	140 €
3 équipiers et plus	180 €	210 €

5.2 Voir Annexe Informations Diverses pour le **repas des coureurs du lundi 30 octobre**.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription samedi 29 octobre 2022 de 9h30 à 12h00.

6.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
29/10/2023	14h pour courses à suivre	Toutes
30-31/10/2023	11h pour courses à suivre	
01/11/2023	Journée de réserve	

6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

6.1 Les IC seront disponibles sur le site web du club le jeudi 26 octobre 2023 (<http://cvsanguinet.org/>).

Elles seront affichées conformément à la prescription fédérale sur le tableau officiel d'information situé sur la face SW du Club House.

6.2 Pour toutes les classes / séries pour lesquelles le poids de l'équipage doit être respecté, il n'y aura pas de pesée systématique lors des confirmations d'inscriptions. Des pesées aléatoires pourront être organisées avant et ou pendant la compétition, selon les modalités qui seront précisées dans les instructions de course.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront du type construit avec de 1 à 2 tours.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité est d'un tour seulement.

10. CLASSEMENT

10.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

10.2(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers, au premier équipage jeunes et au premier équipage féminin.

12. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

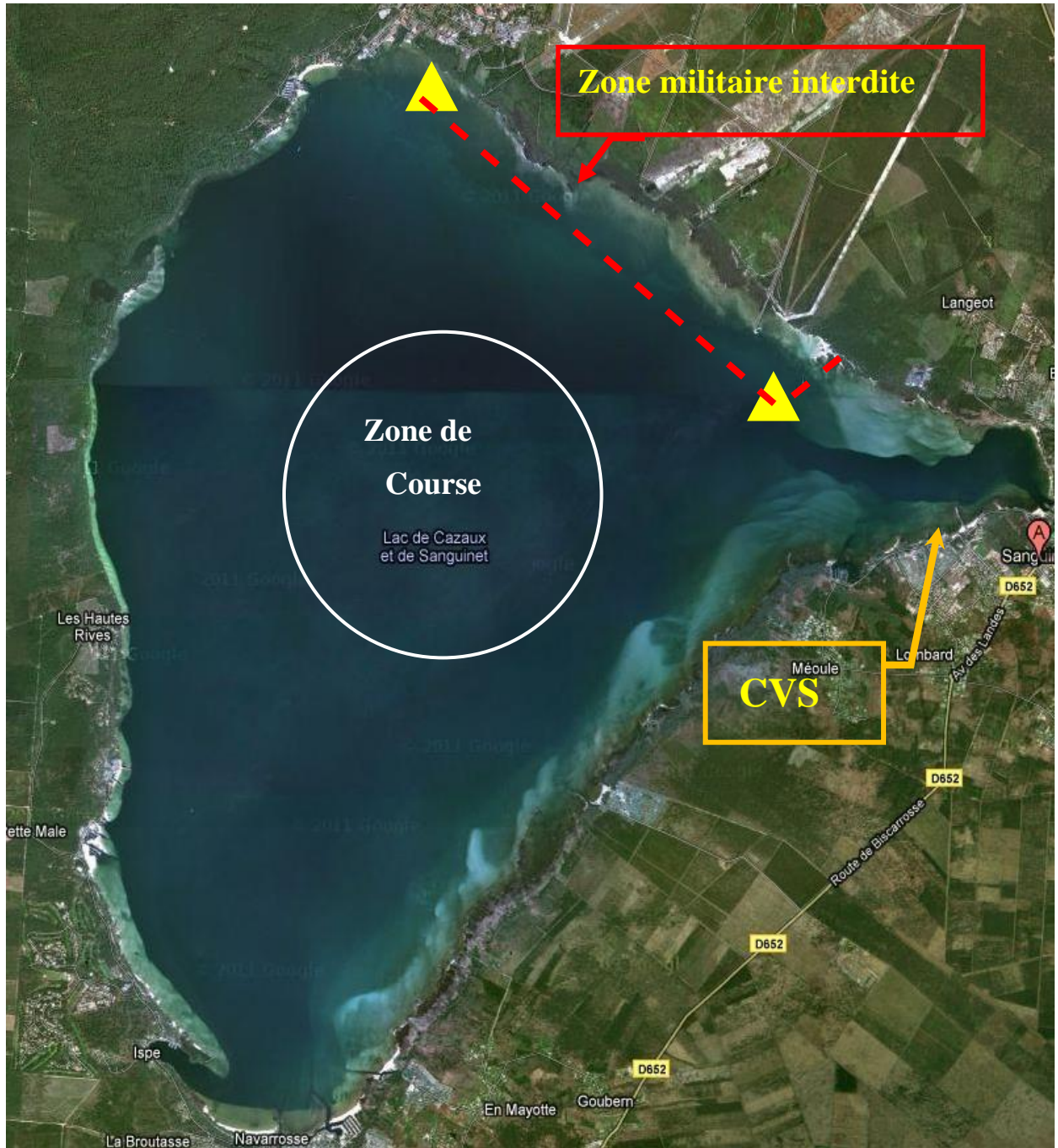
14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire : contact@cvsanguinet.org

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
- Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
- Campéole : [Camping Lac de Sanguinet - Camping Landes 4 & 5 étoiles - Sandaya](#)
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

2. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
3. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.
- La circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne doit pas être encombrée par les véhicules des concurrents. La Police Municipale peut verbaliser les véhicules et remorques qui ne respectent pas la réglementation dans ces zones.

FESTIVITES

- Pasta party gratuite pour les coureurs** au retour à terre le dimanche ;
- Repas des coureurs le lundi soir : 17 € par personne ; enfant jusqu'à 11 ans : 12 €.** (Pré-inscription au repas des coureurs sur la fiche d'inscription en ligne : cf. § 4.2)
- Collation pour les coureurs** au retour à terre le mardi soir. Le choix de la boisson se fera lors des inscriptions.

La partie festive de l'épreuve sera toutefois mise en place en fonction des directives sanitaires gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.